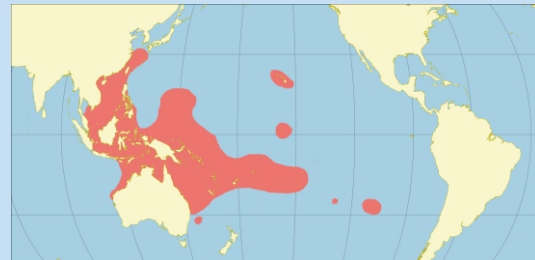


**Holothurie noire à mamelles, *Holothuria whitmaei* & *Holothuria nobilis*
Holothurie blanche à mamelles, *Holothuria fuscogilva***

Conforme aux critères de la CITES

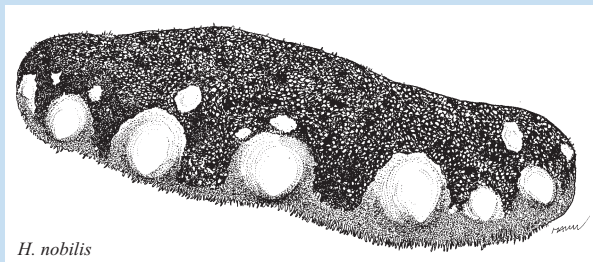


H. whitmaei

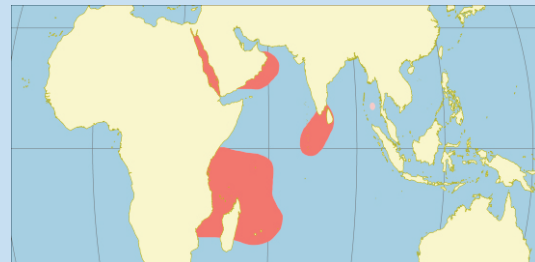


Source: F. Carocci

Données insuffisantes



H. nobilis

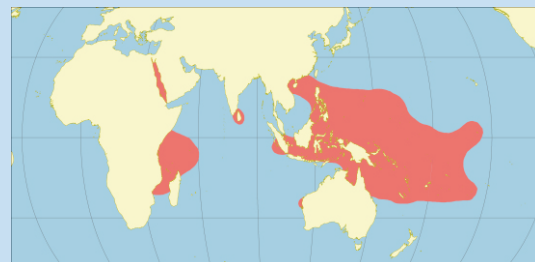


Source: F. Carocci

Ne réponds pas aux critères d'inscription sur les listes de la CITES



H. fuscogilva



Source: F. Carocci

L'Holothurie à mamelles est une espèce benthique lente qui vit sur les récifs tropicaux. Bien que les caractéristiques biologiques soient pauvrement établies, le comité d'experts a estimé que l'espèce présentait une faible productivité.

Les stocks de l'Holothurie à mamelles ont bien résisté à l'extirpation d'espèces dans leur aire de répartition, bien que des baisses de densité aient été signalées. Certaines de ces baisses ont été remarquables, ce qui est une préoccupation pour la durabilité du groupe d'espèces, car le maintien de densité suffisante est nécessaire pour une bonne reproduction.

Le comité d'experts a également relevé quelques exemples de reconstitution des stocks surex-

plorés de l'Holothurie à mamelles; cependant, la reconstitution des stocks a nécessité plusieurs années et le rétablissement a été variable selon les sites.

Le comité d'experts a examiné des informations sur l'état des stocks de provenance de Micronésie (États fédérés), Palau, Îles Cook, Samoa, Tonga, Fidji, Îles Salomon, Australie, Indonésie, Maldives, Égypte, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, Mayotte, Seychelles et République-Unie de Tanzanie, Zanzibar - ainsi que des informations sur l'évolution des volumes d'échanges.

Le comité d'experts a estimé que les données relatives au déclin de *H. whitmaei* satisfaisaient les critères d'inscription sur la liste de la CITES; d'autre part,

H. nobilis manquait de données et *H. fuscogilva* l'espèce des eaux profondes ne répondait pas aux critères de la CITES.

En envisageant l'inscription de ces espèces sur la liste, le groupe d'experts recommande aux Parties de la CITES de prendre note des diverses difficultés rencontrées par les pays dans la gestion de la pêche aux holothuries, étant donné que la valeur élevée du produit séché (bêche-de-mer, trévang, gamat ou balat) entraîne la surpêche.

Les commerçants peuvent différencier les espèces, mais des approvisionnements similaires peuvent convenir à ce groupe, car les personnes moins qualifiées peuvent avoir du mal à les distinguer.

Holothurie noire à mamelles, *Holothuria whitmaei* & *Holothuria nobilis* Holothurie blanche à mamelles, *Holothuria fuscogilva*

Gestion

Les espèces de l'Holothurie à mamelles sont principalement exploitées dans les pêcheries artisanales et à petite échelle dans la majeure partie de leur aire de répartition. Il y a eu peu de coordination internationale ou régionale pour leur gestion, en partie parce que la pêche des concombres de mer et l'exportation de produits séchés et congelés souffrent toujours d'une collecte de données insuffisante au niveau de l'espèce, d'une faible gestion et/ou mise en œuvre.

La FAO et la CITES examinent depuis longtemps les pêcheries d'holothuries en vue d'une potentielle gestion complémentaire au titre de la Convention. Les mesu-

res nationales et de cogestion ainsi que l'application des réglementations n'ont généralement pas permis de stabiliser la production dans les pays, ces pêcheries étant souvent caractérisées par des cycles de pêche d'expansion et de récession.

Dans le Pacifique, la Communauté du Pacifique a proposé des options pour une approche régionale du commerce des holothuries, et le Groupe Fer de Lance Mélanésien « Melanesian Spearhead Group » a convenu de normes de taille minimale pour la récolte et le commerce.

Les mesures réglementaires nationales les plus courantes

comprennent: les normes de taille minimale légale, les restrictions sur les engins de pêche, les exigences imposées aux exportateurs de présenter les journaux de bord, et des fermetures temporelles. Les quotas du total admissible de capture (TAC) se sont généralement révélés difficiles à réussir leur mise en œuvre lors des essais mis en place. Des moratoires sur la pêche ont été utilisés dans de nombreux pays pour permettre aux stocks de se reposer et se renouveler une fois que l'épuisement avait été constaté. L'identification au niveau des espèces est en train de s'améliorer grâce à la création du matériel d'identification des espèces.

Commerce

Bien que vieux de plusieurs siècles, le commerce international s'est développé au cours des dernières décennies - sur les marchés asiatiques, les prix des poissons-mamelles dépassent 200 USD/kg, en fonction de la taille et de la qualité de la transformation.

De nombreux pays qui pratiquent la pêche de l'holothurie présentent des problèmes de développement difficiles, les communautés isolées étant tributaires de l'holothurie pour gagner de l'argent.

Les chaînes de valeur commerciales et la traçabilité de la pêche à la commercialisation restent largement opaques au niveau des espèces, une activité illégale n'étant pas rare le long de la chaîne.

EFFICACITÉ PROBABLE POUR LA CONSERVATION

En raison de la nature largement répandue et artisanale de la pêche à l'holothurie et de la dépendance des communautés rurales envers ce commerce, la mise en œuvre d'une inscription à la CITES nécessiterait un investissement important dans les capacités des agences de la pêche, de la conservation et des agences de commerce au niveau de la production, du transit des producteurs et des états de marché.

La capacité des agences nationales à effectuer des évaluations de la population indépendante de la pêche est un avantage et faciliterait la prise de décisions de gestion.

Une inscription de l'Holothurie à mamelles sur les listes de la CITES pourrait avoir des avantages en termes de conserva-

tion. En outre, cela pourrait fournir un mécanisme pour une déclaration complète et normalisée du quota et du commerce. Cela serait facilité par une coopération croissante entre les pays exportateurs.

Le contrôle des produits de la pêche, de grande valeur et de faible volume, est difficile. Le commerce illicite, non déclaré et non réglementé va se poursuivre si un investissement important dans la traçabilité et la surveillance des produits à travers la chaîne du marché n'est pas entrepris.

Identifier les espèces pourrait être un défi, car les concombres de mer sont souvent considérés comme des « sosies ». Les Holothuries à mamelles possèdent des mamelles sur leurs côtés et peuvent être difficiles à distinguer

les uns des autres par un œil non entraîné.

Si les Holothuries à mamelles sont inscrites à l'Annexe II de la CITES, le commerce dans le futur sera enregistré dans la base de données du commerce CITES. Cependant, comme cela a été le cas pour les requins et les hippocampes inscrits sur la liste, le comité d'experts s'attend à ce que l'inscription sur les listes incite certains pays à cesser d'exporter légalement les Holothuries à mamelles ou toutes les espèces d'holothuries; une telle réponse aura probablement une valeur limitée pour renforcer la gouvernance.

Les effets de l'inscription à la CITES sur l'émergence de l'aquaculture d'holothuries devraient également être pris en compte.

Commentaires sur des aspects techniques liés à la gestion, au commerce et à la mise en œuvre

Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

© FAO, 2019

